



## Le chantage d'un bailleur

-----  
Par Labraoui

Bonjour,

souffrant officiellement de troubles de la santé (j'ai le statut d'handicapé) j'ai égaré le contrat de bail et l'état des lieux. J'ai demandé oralement au bailleur une copie; il m'a répondu qu'il ne disposait pas de ces documents, tout en citant le contrat de location dans son courrierTx de déchets ménagères. Lui demandant oralement l'organisation des charges locatives j'ai été repoussé oralement.

J'ai donc envoyé un recommandé souhaitant une copie du contrat de location et de l'état des lieux. Courrier du 1er février jamais retiré. Les lieux posant souci, le Service Hygiène et Sécurité lui a envoyé le même courrier qui a été reçu. Le médiateur du Barreau du Val d'Oise m'a aidé à rédiger un courrier demandant ce que le bailleur ne fait pas depuis septembre 2010: la régularisation annuelle des charges locatives depuis 2010.

Le bailleur qui a toujours manifesté le mépris, confondant chez moi un trouble de santé et l'idiotie a laissé un message vocal sur mon mobile, apparemment calme mais menaçant, indiquant que nous devrions parler (alors que nous n'avons jamais parlé avec égalité et sérieux) et que ce serait bien "SURTOUT POUR VOUS". Pourrait-il inventer des charges importantes et exiger que je les paye si je poursuis ma démarche ? Il recevra bientôt une liste importante de réparations à sa charge envoyée par le Service Hygiène et Sécurité.

Excusez moi d'être long. S'il vous plaît répondez moi. Je suis triste.